

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES SICAV
AXA EUROPE OPPORTUNITES (C-FR0000170318/D-FR0000170326)
AXA EUROPE ACTIONS (C-FR0000170243/D-FR0000170250),
AXA EURO CREDIT (C-FR0000288664/D-FR0000288813)
AXA EUROPE SMALL CAP (A-C-FR0000170516/A-D-FR0000170524/E-FR0010792671)
AXA EURO 7 – 10 (C-FR0000172124/D-FR0000288912)
AGIPI OBLIGATIONS MONDE (C-FR0012749893)
AGIPI CONVICTIONS (FR0011355510)
ET DES PORTEURS DE PARTS DES FONDS
AXA EURO AGGREGATE SHORT DURATION (C-FR0000979155/D-FR0000979148) et
TALENTS (C- FR0007062567)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS

Puteaux, le 7 février 2022.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires/porteurs de parts des OPCVM cités en en-tête, nourriciers des compartiments respectifs de la SICAV AXA World Funds : AXA WF – Framlington Europe Opportunités, AXA WF - Framlington Sustainable Europe, AXA WF – Euro Sustainable Credit, AXA WF – Framlington Europe Small Cap, AXA WF- Euro 7 – 10, AXA WF – ACT Green Bonds, AXA WF – ACT Multi Asset Optimal Impact, AXA WF – Euro Short Duration Bonds et AXA WF – Framlington Talents Global.

(Ci-après les « OPCVM »).

Nous tenons à vous informer que les fourchettes d'investissement en matière de prêt/emprunt de titres et/ou de prise/mise en pension ont été modifiées.

Ainsi, vous trouverez, ci – dessous, un tableau récapitulatif de ces évolutions qui seront mentionnées dans les prospectus à compter du **18 février prochain** :

OPCVM Maître	OPCVM feeder	AVANT MODIFICATION (en %)	APRES MODIFICATION (en %)	Variation de l'exposition minimum (en valeur absolue)	Variation de l'exposition maximum (en valeur absolue)	Variation de l'exposition totale (en valeur absolue)
AXA WF – Euro Short Duration Bonds	AXA EURO AGGREGATE SHORT DURATION	Prêt de titres [25 – 100] Emprunt de titres [25 – 50] Mise/prise en pension : [10 – 10]	Prêt de titres [30 – 90] Emprunt de titres [0 – 0] Mise/prise en pension : [10 – 20]	+5 -25 0	-10 -50 +10	<u>10 (max (5,10))</u> <u>50 (max (25,50))</u> 10
AXA WF – Framlington Europe Opportunities	AXA EUROPE OPPORTUNITIES	Prêt de titres [20 – 100]	Prêt de titres [30 – 90]	+10	-10	<u>10 (max (10,10))</u>
AXA WF – Framlington Europe Small Cap	AXA EUROPE SMALL CAP	Prêt de titres [20 – 100]	Prêt de titres [20 – 90]	0	-10	10

AXA WF – Euro 7 – 10	AXA EURO 7 - 10	Prêt de titres [25 – 100] Emprunt de titres [25 – 50] Mise/prise en pension : [10 – 10]	Prêt de titres [40 – 90] Emprunt de titres [0 – 0] Mise/prise en pension : [10 – 20]	+15 -25 0	-10 -50 +10	<u>15 (max (15,10))</u> <u>50 (max (25,50))</u> 10
AXA WF – Framlington Sustainable Europe	AXA EUROPE ACTIONS	Prêt de titres [20 – 100]	Prêt de titres [20 – 90]	0	-10	10
AXA WF – Framlington Talents Global	TALENTS	Prêt de titres [25 – 100]	Prêt de titres [20 – 90]	-5	-10	<u>10 (max (5,10))</u>
AXA WF – Euro Sustainable Credit	AXA EURO CREDIT	Prêt de titres [25 – 100] Emprunt de titres [25 – 50] Mise/prise en pension : [10 – 10]	Prêt de titres [10 – 90] Emprunt de titres [0 – 0] Mise/prise en pension : [10 – 20]	-15 -25 0	-10 -50 +10	<u>15 (max (15,10))</u> <u>50 (max (25,50))</u> 10
AXA WF – ACT Green Bonds	AGIPI OBLIGATIONS MONDE	Prêt de titres [25 – 100] Emprunt de titres [25 – 50] Mise/prise en pension : [10 – 10]	Prêt de titres [10 – 90] Emprunt de titres [0 – 0] Mise/prise en pension : [10 – 20]	-15 -25 0	-10 -50 +10	<u>15 (max (15,10))</u> <u>50 (max (25,50))</u> 10
AXA WF – ACT Multi Asset Optimal Impact	AGIPI CONVICTIONS	Prêt de titres [0 – 0] Mise/prise en pension : [0 – 30]	Prêt de titres [10 – 90] Mise/prise en pension : [10 – 20]	+10 +10	+90 -10	<u>90 (max (10,90))</u> <u>10 (max (10,10))</u>

Parallèlement à ces changements, il est à noter :

- la mise à jour des informations relatives au Règlement SFDR et l'ajout d'informations relatives à la Taxonomie.
- la suppression du mot " exclusif " ou du mot " propriétaire " (le cas échéant) dans la mention faite à la méthode de notation ESG d'AXA IM.
- la suppression de la mention " émetteurs semi-publics " à la rubrique « Rappel de la stratégie du compartiment maître ».
- la mise à jour des adresses des sites internet.

Et, spécifiquement pour :

➤ **AXA Europe Small Cap, AXA Europe Actions et AGIPI Convictions :**

- le Conseil d'administration de la SICAV AXA World Funds a relevé que les stratégies de sélectivité d'intégration ESG reposant sur la réduction d'un univers prédéfini n'étaient pas toujours correctement reflétées par les termes utilisés dans les prospectus et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICIs»). Cela concerne notamment le concept actuellement utilisé de « Best-in-Class », sachant que « Best-in-Universe » serait mieux adapté.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de remplacer la mention " Best-in-Class " par " Best-in-Universe " afin de refléter plus précisément la méthode de sélection appliquée par les Compartiments maître sans que leur mode de gestion opérationnelle réelle ne soit en rien modifié.

➤ **AXA Euro Aggregate Short Duration :**

- la modification du profil de risque en matière de durabilité de “ Moyen ” à “ Faible ”, en s’appuyant sur les dernières évaluations de risque disponibles (qui sont du reste régulièrement effectuées).

➤ **AXA Euro Crédit :**

- l’administrateur de l’indice de référence *Bank of America Merrill Lynch* (« BofAML ») a décidé de modifier le nom de son indice en remplaçant “ BofAML ” par “ BofA ”.

➤ **AGIPI Obligations Monde :**

- le changement de dénomination du Compartiment maître : AXA World Funds – ACT Global Green Bonds devient AXA World Funds – ACT Green Bonds
- la baisse de la limite d’investissement en *Asset Backed Securities* (ABS) de moins de 20 % à moins de 10 %, et en titres convertibles, d’un quart à un dixième de son actif net.

➤ **Talents :**

- l’ajout du calendrier boursier de référence du New-York Stock Exchange (NYSE) du fait de l’exposition du compartiment maître au marché américain en complément du calendrier d’Euronext Paris et du Luxembourg.

En outre, il est précisé que :

- les OPCVM nourriciers continuent à suivre la même stratégie que leur OPCVM maître respectif
- le niveau de risque/rendement reste le même pour chacun des OPCVM concernés (pas de modification sur l’échelle de risques *SRRI*)
- ces modifications ne constituent pas une mutation et ne requièrent ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part.

En conséquence, les prospectus des OPCVM nourriciers seront mis à jour et publiés **à la date d’effet du 18 février 2022**.

Nous attirons votre attention sur le fait que l’ensemble de la documentation juridique (« DICIs », prospectus et règlement/statuts) sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publiés sur notre site internet à l’adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> dès le 18 février prochain.

Les documents d’informations relatifs aux OPCVMs Maître respectifs: AXA WF – Framlington Europe Opportunités, AXA WF - Framlington Sustainable Europe, AXA WF – Euro Sustainable Credit, AXA WF – Framlington Europe Small Cap, AXA WF- Euro 7 – 10, AXA WF – ACT Green Bonds, AXA WF – ACT Multi Asset Optimal Impact, AXA WF – Euro Short Duration Bonds et AXA WF – Framlington Talents Global, les compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois AXA World Funds, agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise, sont disponibles auprès de :

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.
49, Avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg
ou sont disponibles sur le site : <https://funds.axa-im.com/>



Investment
Managers

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

Le Gestionnaire Administratif